

GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE - SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS ET ÉTUDIANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK TOUCHÉS PAR LA COVID-19

| | Perte d'emploi/pas d'emploi | | Avoir du travail, ne pas travailler en raison de... | | Autres | |
|--|-----------------------------|---|---|--|---|-----------------------------|
| | Admissibilité à l'AE | Non admissible à l'AE (L'assurance-emploi est épuisée / travailleurs saisonniers) | maladie, quarantaine, isolation | s'occuper des enfants sans école ni garderie | Travailleur indépendant / propriétaire de petite entreprise - Non éligible à l'AE | Étudiants / Jeunes diplômés |
| Soutien provincial | | | | | | |
| Prestation unique de 900 \$ ¹ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Moratoire de six mois sur les paiements et les intérêts des prêts aux étudiants | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Protection des locataires du Nouveau-Brunswick | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Programme d'assistance sociale ¹ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Soutien fédéral | | | | | | |
| Assurance-emploi (AE) ¹ | ✓ | | ✓ | ✓ | | ✓ |
| Prestation canadienne d'urgence (PCU) (2 000 \$/mois) ¹ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Augmentation de l'Allocation canadienne pour enfants (300 dollars supplémentaires par enfant) ¹ | | | | ✓ | | |
| Crédit de taxe sur les produits et services (400 \$/célibataire ou 600 \$/couple) ¹ | | | | ✓ | | |
| Report de la date limite de production des déclarations d'impôt sur le revenu au 1 ^{er} juin 2020 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Report de la date d'échéance du paiement de l'impôt sur le revenu au 1 ^{er} septembre 2020 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Autres soutiens | | | | | | |
| Banques alimentaires et autres services connexes | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Prêts hypothécaires/prêts différés par l'intermédiaire des banques | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

¹ Doit répondre à certains critères d'éligibilité pour bénéficier du programme/de la prestation

GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE - SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS ET ÉTUDIANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK TOUCHÉS PAR LA COVID-19

Détails/Notes

Soutien provincial

| | |
|--|--|
| Prestation unique de 900 \$ | Il sera administré par la Croix-Rouge pour aider à combler le délai entre le moment où les personnes perdent leur emploi ou ferment leur entreprise et reçoivent leur prestation fédérale. |
| Soutien d'urgence aux étudiants | (en cours de révision) |
| Protection des locataires du Nouveau-Brunswick | Le pouvoir des propriétaires d'expulser les locataires pour non-paiement du loyer a été suspendu jusqu'au 31 mai. |
| Programme d'assistance sociale | L'éligibilité est déterminée au cas par cas. Contactez les bureaux régionaux de développement social pour en savoir plus. |

Soutien fédéral

[Assurance-emploi \(AE\)](#)

Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Pour les personnes qui ont été récemment mises à pied ou qui ont des heures réduites et qui sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Les demandes peuvent être présentées aujourd'hui (la période habituelle a été supprimée).

Un avantage imposable de 2 000 \$ par mois pendant 4 mois au maximum pour toute personne ayant gagné 5 000 \$ au cours des 12 derniers mois ou de l'année civile précédente pour :

- les travailleurs qui doivent cesser de travailler en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas accès à un congé payé ou à une autre aide au revenu.
- les travailleurs qui sont malades, mis en quarantaine ou qui s'occupent d'une personne malade à cause de COVID-19.
- les parents qui travaillent et qui doivent rester à la maison sans rémunération pour s'occuper de leurs enfants malades ou nécessitant des soins supplémentaires en raison de la fermeture des écoles et des garderies.
- les travailleurs qui ont toujours leur emploi mais ne sont pas payés parce qu'il n'y a pas assez de travail actuellement et que leur employeur leur a demandé de ne pas venir travailler.
- les salariés et les travailleurs indépendants, y compris les travailleurs contractuels, qui ne seraient pas autrement admissibles à l'assurance-emploi.

Augmentation de l'Allocation canadienne pour enfants

300 \$ supplémentaires par enfant grâce à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour 2019-20. Cela signifie environ 550 \$ de plus pour une famille moyenne. Les personnes qui reçoivent déjà l'Allocation canadienne pour enfants n'ont pas besoin de faire une nouvelle demande.

Crédit de taxe sur les produits et services

Un paiement spécial unique (versé au début du mois de mai) pour les familles à faibles et modestes revenus. La prestation supplémentaire moyenne sera près de 400 dollars pour les personnes célibataires et près de 600 dollars pour les couples. Il n'est pas nécessaire de demander ce paiement. Si vous y avez droit, vous l'obtiendrez automatiquement.

Report des dates de dépôt et d'échéance des paiements de l'impôt sur le revenu

Pour les individus (autres que les fiducies), la date limite de production des déclarations sera reportée au 1er juin 2020. La date limite de paiement de tout solde dû pour votre déclaration de revenus et de prestations des particuliers pour 2019 a été reportée au 1er septembre 2020.

Autres soutiens

[Banques alimentaires et autres services connexes](#)

[Prêts hypothécaires/prêts différés par l'intermédiaire des banques](#)